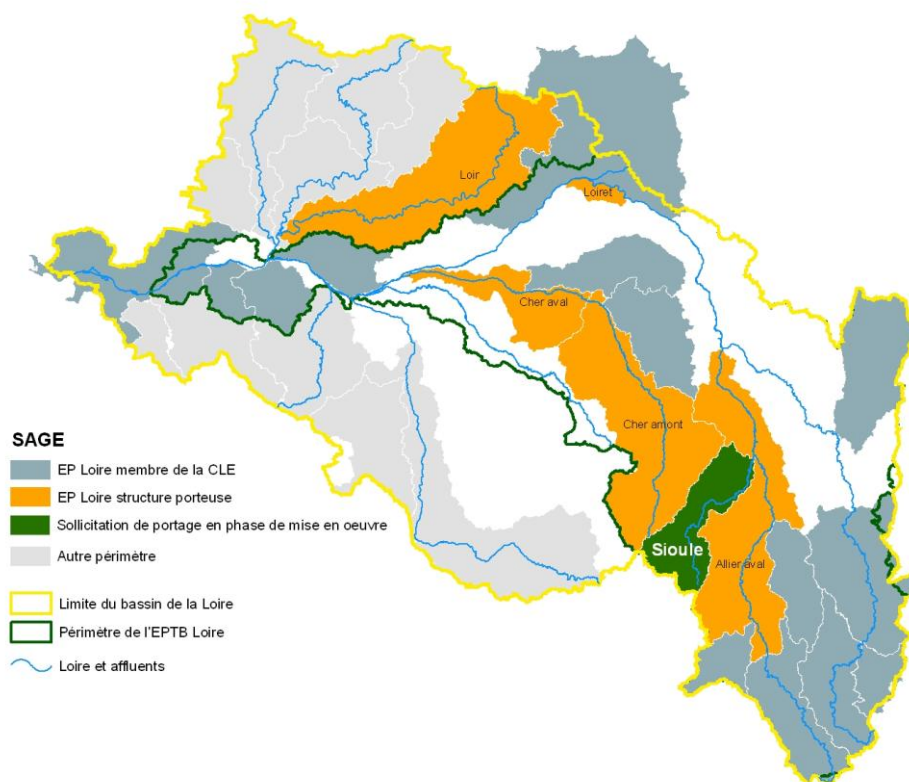


Portage par l'Etablissement du SAGE Sioule en phase de mise en œuvre

Par courrier en date du 14 janvier 2012, le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule, au nom de cette instance, sollicite l'Etablissement pour porter cette procédure en phase de mise en œuvre.

Dans cette même correspondance, il précise que la CLE souhaite que l'animatrice en poste actuellement reste implantée sur le territoire du SAGE en proposant de l'accueillir dans les locaux du SMAD des Combrailles pour un coût annuel de 1 200 € et de lui mettre à disposition à temps partiel (1,25 j/semaine), à titre gratuit, un agent administratif qui sera chargé d'assurer le secrétariat de la CLE.

Enfin, il interroge l'Etablissement quant à une reprise du contrat territorial actuellement en phase préalable sur ce même territoire.



Il est proposé au Comité syndical de donner un accord de principe favorable à la sollicitation de la CLE du SAGE Sioule, dans la perspective de la finalisation des modalités pratiques de portage de cette action en termes notamment de gestion technique, administrative et financière.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération correspondante.